

**MAIRIE DE SORNAY**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 23 juin 2026**

Le 23 juin 2026 à 20H00, le Conseil municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de François MARCHAL, doyen d'âge.

Présents : Nathalie CHIGOT, Anne-Laure DUBOIS, BARBE Dominique, François MARCHAL, Sylvie LETONDAL, Elodie MUSUMECI, Valentin PELTRET, Malo SPRECHER et Nelly PRZERADZKI.

Absents excusés : Sylvain BARBE (a donné procuration à François MARCHAL)

Secrétaire de séance : Nelly PRZERADZKI

Début – Fin de séance : 20H00 – 21H30

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint(s)
- Election des adjoints
- Indemnités des élus
- Délégations du Conseil municipal au Maire
- Organisation des commissions communales
- Délégués au SI de gestion forestière du Puits de joncs
- Prescription de la révision de la carte communale
- Questions diverses

**1/ Election du Maire**

François MARCHAL, doyen d'âge du Conseil municipal, ouvre la séance et rappelle que, suite à la démission de Fabrice GARNACHE-CREUILLOT, il convient d'élire un nouveau Maire.

Le Conseil municipal compte donc 10 membres.

Les deux assesseurs sont Valentin PELTRET et Malo SPRECHER.

Recensement des candidatures : Sylvie LETONDAL est l'unique candidate.

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

10 votants (compte tenu du pouvoir donné à François MARCHAL par Sylvain BARBE)

2 votes blancs

8 voix pour Sylvie LETONDAL

Sylvie LETONDAL est donc élue Maire de Sornay.

Elle reprend à ce titre la présidence du Conseil municipal.

**2/ Détermination du nombre d'adjoint(s)**

Préalablement, le Conseil municipal valide à l'unanimité le principe de rester à 10 membres.

Sylvie LETONDAL propose qu'un seul adjoint soit élu. Le Conseil, valide cette proposition et procède au vote.

***Vote à l'unanimité***

**3/ Election de l'adjoint**

Recensement des candidatures : François MARCHAL est l'unique candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

10 votants

1 vote blanc

9 voix pour François MARCHAL qui est donc élu adjoint à Mme la Maire.

**4/ Indemnités des élus**

Le Conseil municipal valide le principe de rester au taux légal de rémunération du Maire (28,1) et de son adjoint (10,89).

***Vote à l'unanimité***

## **5/ Délégations du Conseil municipal au Maire**

Le Conseil municipal valide, le fait de conserver au Maire toutes les délégations décidées antérieurement et ajoute, sur conseil de la DGFIP pour simplifier la gestion courante, une délégation permettant au Maire d'engager des dépenses courantes d'un montant maximum de 1000 € sans décision préalable du Conseil municipal.

***Vote à l'unanimité***

## **6/ Organisation des commissions communales**

Les commissions décidées antérieurement sont conservées. Des désignations complémentaires sont effectuées pour remplacer Fabrice GARNACHE-CREUILLOT.

Les commissions sont donc les suivantes :

Finances : Sylvie LETONDAL / François MARCHAL / Valentin PELTRET / Nelly PRZERADZKI

Communication : Sylvie LETONDAL, Valentin PELTRET + Nathalie CHIGOT

Bois : Sylvain BARBE / Malo SPRECHER + Valentin PELTRET

Aire de jeux : Nathalie CHIGOT

Voirie : François MARCHAL / Dominique BARBE

Cloches : Malo SPRECHER + Dominique BARBE

Fleurissement : Anne-Laure DUBOIS / Elodie MUSUMECI / Nelly PRZERADZKI

SIED : Sylvie LETONDAL

Cimetière : Dominique BARBE

Contrôle liste électorale : Nelly PRZERADZKI

Salle des fêtes : François MARCHAL / Sylvie LETONDAL + Nathalie CHIGOT

***Vote à l'unanimité***

## **7/ Délégués au SI de gestion forestière du Puits de joncs : Sylvain BARBE / Malo SPRECHER + Valentin PELTRET**

***Vote à l'unanimité***

## **8/ Prescription de la révision de la carte communale**

Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) est en cours de révision. Ce document définit l'organisation à moyen terme du territoire couvrant le Grand Besançon et sa large périphérie, et définit de grandes orientations sur le logement, les équipements, les flux et déplacements avec une attention particulière portée à l'économie et à l'écologie.

Le SCOT arrêté a été présenté le 22 juin dernier. Il est encore en cours de mise au point suite aux observations émises par différents acteurs locaux. Il conviendra de mettre la carte communale en cohérence avec le document qui sera adopté.

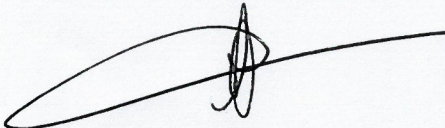
Le Conseil municipal valide le principe d'engager la révision de la carte communale.

***Vote à l'unanimité***

## **9 / Questions diverses**

- Un arrêté municipal sera pris pour que le pouvoir de police du Maire sur le territoire de la commune soit conservé. A défaut, il serait assuré par la Président de la Communauté de communes.
- Un logement communal est vacant : DPE en cours, quelques travaux à réaliser avant l'arrivée d'un nouveau locataire.
- Régler avant la mise à la location la question du redécoupage du foncier entre la salle des sports et les 2 logements communaux voisins pour augmenter la surface dédiée à la salle polyvalente et retravailler les accès des deux logements. Un piquetage est à réaliser puis des devis des interventions en découlant.
- Le radar pédagogique est en panne : un devis de 2000 € a été remis pour le réparer. Compte tenu de ce montant et du fait qu'il y a maintenant des feux tricolores dans le village qui le rendent aujourd'hui peu utile, le Conseil valide le principe de sa suppression.
- Croix et calvaires sont en cours de rénovation. Des subventions ont été accordées : 5450 € de l'Etat, 3630 € de la Région et 3630 € du Département.

- Un nouveau dossier de demande de subvention sera monté pour les ouvrages restant à traiter dont le monument aux morts.
- Remise en eau de la fontaine : poursuivre la fouille pour trouver une solution définitive au plus vite.
- Remplacement des volets d'un logement communal : après vérification, le remplacement simultané des fenêtres n'est pas utile, les deux opérations sont bien techniquement dissociables.
- Participation aux commissions de la Communauté de Communes : toutes nos candidatures ont bien été retenues : Valentin PELTRET aux Finances, François MARCHAL à l'Ecole, Sylvie LETONDAL au Tourisme et Elodie MUSUMECI au lien social.
- Il y a eu un pré-tirage au sort de 3 personnes de Sornay pour participer au jury d'Assises.
- Pas de plan canicule spécifique instauré par la Commune pour Sornay. En revanche, une recommandation sera formulée sur Panneau pocket pour que chacun soit vigilant par rapport à ses proches et voisins.
- L'individualisation des compteurs d'eau des locataires de la commune est en cours. Cela se traduira par une dépense supplémentaire de 33 € pour chacun pour la création de leurs abonnements personnels respectifs.
- La prochaine campagne de recensement aura lieu du 20 janvier au 20 février 2027
- Il est constaté beaucoup d'allers et venues en direction de la « plage de Sornay » qui est un terrain communal. Il convient de rester vigilants sur la nature / fréquence des trafics qui s'y déroulent et par rapport aux risques de baignade même si un panneau interdisant la baignade existe.

  
Sylvie LETONDAL,  
Maire de Sornay.

